



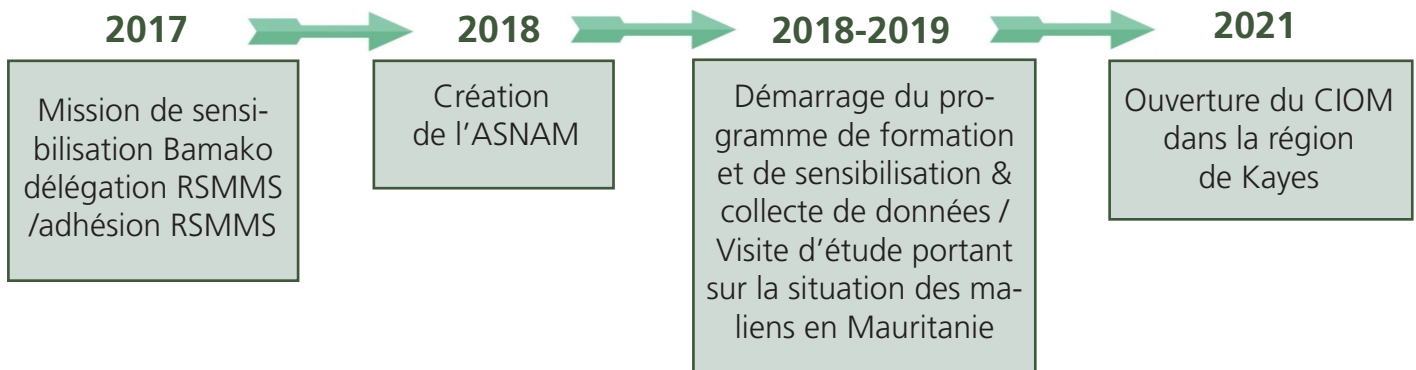
OUVERTURE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES MIGRANTS (CIOM)

Les syndicats du Mali se mobilisent pour les travailleurs migrants dans les localités minières de Kayes, Keniéba et Sadiola

Nov 2021



PRINCIPALES ÉTAPES PAR ANNÉE



En 2018, les deux principales centrales syndicales du Mali, **l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) et la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM)**, se sont dotées d'un cadre de coordination dénommée **Alliance Syndicale Nationale Migration Mali (ASNAM)**.

En novembre 2021, les deux centrales ouvrent ensemble un centre d'information destiné aux travailleurs migrants de la région minière de Kayes, **touchée par l'afflux massif de migrants vers les mines à la recherche d'un travail ou de revenus.**

L'UNITÉ D' ACTIONS, POUR UNE SOLIDARITÉ EFFECTIVE AVEC LES TRAVAILLEURS MIGRANTS PRÉSENTS AU MALI

La création du Centre d'information et d'orientation des migrants, à la fois un aboutissement et un point de départ.

Traditionnellement, les deux centrales syndicales du Mali ont toujours mené leurs luttes syndicales séparément, chacune selon sa vision et sa stratégie. Il a fallu leur engagement au niveau sous-régional sur la question des travailleurs migrants pour réunir les conditions d'un front syndical commun. C'est précisément **l'adhésion des deux centrales au Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes (RSMMS) en septembre 2017 qui va rendre possible la création de l'ASNAM en 2018.** La plateforme a entraîné un changement dans la structure même des deux centrales syndicales qui lors de leur dernier congrès, ont chacune créé un département en charge de la migration et mis en place un réseau de syndicalistes au sein des struc-

tures centrales et régionales. **Dix-huit points focaux couvrent ainsi les huit régions du pays et le district de Bamako.**

La structure opérationnelle a permis de démarrer un travail ambitieux de **sensibilisation interne des cadres syndicaux et de renforcement des capacités étalé sur deux ans (2018-2019)**, regroupant une centaine de participants. Ce programme a également été complété par un **travail de recherche syndicale** sur les violations des droits des travailleurs migrants du secteur informel, **mettant en perspective les besoins et l'assistance susceptible d'être couverte par les organisations syndicales des travailleurs**¹.

La vision: « *renforcer la synergie d'action syndicale pour un travail décent dans le secteur des migrations dans un contexte de liberté, d'égalité, de dignité et de justice sociale à l'endroit des travailleurs migrants et de leur famille*² » .

Les objectifs:

- Suivre les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants au Mali,
- Coordonner l'action syndicale nationale avec le niveau régional dans le cadre du réseau syndical RSMMS,
- Sensibiliser au plan national pour la ratification et l'application des conventions internationales relatives à la migration.

1 Rapport final de l'étude « Besoins des travailleurs migrants et les services à rendre à la main d'oeuvre migratoire par les syndicats de travailleurs ». Fondation Friedrich Ebert – Bureau du Mali, octobre 2019

2 Déclaration de création de l'ASNAM, Koulikoro, les 9 et 10 mai 2018, p. 3

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ, POUR PLUS DE PROXIMITÉ

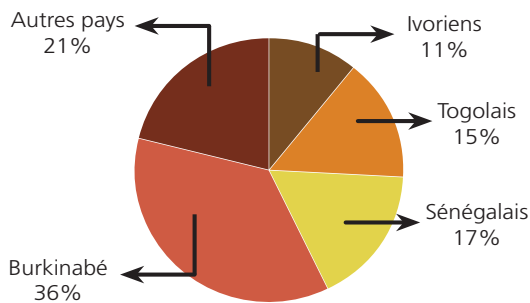
L'ASNAM a entrepris un travail d'analyse et d'enquêtes pour une meilleure compréhension des besoins des migrants dans la région de Kayes et en particulier dans les zones de Sadiola et de Keniéba où s'installent les migrants à la recherche de revenus dans les mines d'or. La mobilisation des syndicalistes de la région a permis de démarcher 174 personnes et de dresser pour la première fois une grille de lecture syndicale sur les enjeux de travail en rapport avec les ressortissants non maliens.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTUDE RÉALISÉE EN JUIN 2021

Profils enquêtés:

- **203** questionnaires soumis aux personnes physiques (travailleurs migrants) et morales (administration, entreprise, association et syndicat)
- **174** questionnaires ont été renseignés par les différents groupes cibles
- **150** travailleurs migrants, dont 93% sont des hommes, repartis entre le secteur formel (50) et le secteur informel (100).
- **4** structures syndicales régionales (2 centrales et 2 locales)
- **6** associations de migrants de différentes nationalités

Nationalités représentées:



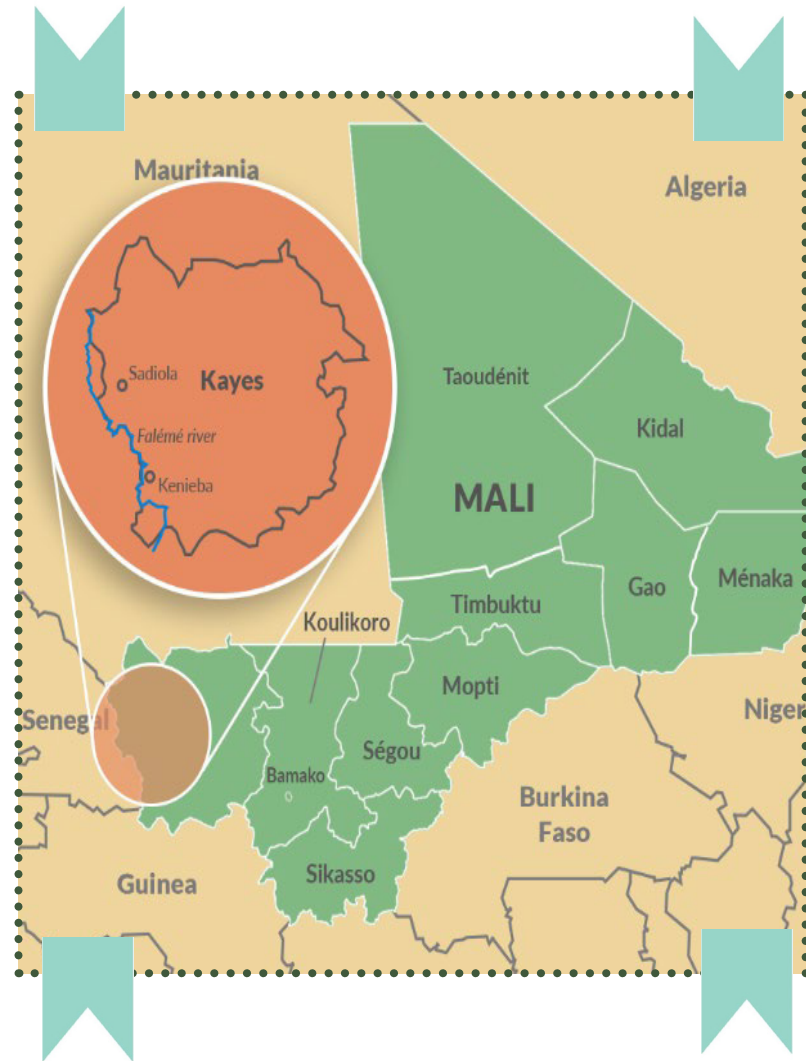
Activités:

Dans le secteur informel

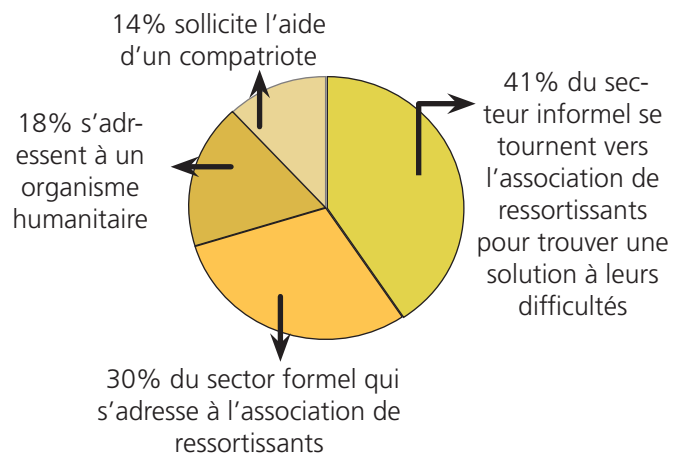
- Femmes: restauration, la coiffure et le commerce.
- Hommes: l'orpaillage et le commerce.

Dans le secteur formel

- Migrants: emplois qualifiés d'enseignants, d'exploitants forestiers, d'électriciens dans des entreprises.



Les principales problématiques identifiées:



La familiarité et la similarité des réalités économiques et sociales des pays de la région amène les migrants à généralement à ne pas adopter de posture revendicative. La crainte de représailles constitue également un frein à un recours plus formel à travers un syndicat ou en s'adressant à l'administration publique. En cas de difficulté, ce sont principalement les associations de ressortissants du pays d'origine qui activent les mécanismes de solidarité communautaire.

LE CIOM, POUR UN ESPACE DE CONVERGENCE

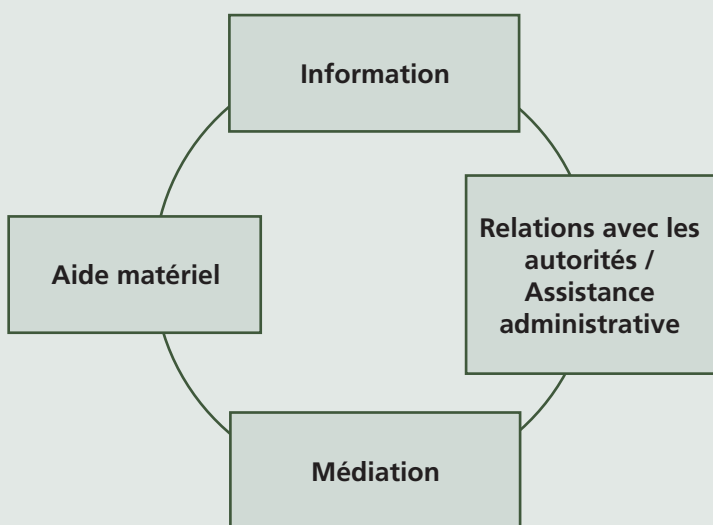
Les différentes actions menées ont été l'occasion d'établir des contacts avec les associations des différentes localités. Les consultations ont permis aux syndicats d'entendre d'une manière formelle les préoccupations des représentants des migrants et de se familiariser avec les différents mécanismes associatifs de solidarité communautaire.

Le CIOM constitue dans ce sens un **enjeu de proximité et de dialogue multi-acteurs** pour briser la méfiance, renforcer les mécanismes de solidarité, fédérer les associations des migrants très dispersées et répondre aux **défis de développement local**. Les entretiens avec les syndicalistes des quatre structures locales et régionales soulignent que dans le cas de conflits communautaires, le syndicat est également en mesure de jouer un rôle de médiateur et de pacificateur social.

Tous les groupes cibles confirment que la création du CIOM est une bonne initiative en faveur des migrants et que l'engagement des syndicats est en mesure de compléter efficacement les mécanismes de solidarité communautaires. Qu'il s'agisse des associations de migrants, des syndicats ou des administrations et autorités locales, tous ont confirmé leur disposition à collaborer avec l'ASNAM pour faire fonctionner le centre.

Objectifs:

- Rapprocher les syndicats des migrants, et sensibiliser les responsables syndicaux au niveau des comités d'entreprise / centre de compétence syndical.
- Informer les migrants sur leur droit à avoir une assurance volontaire et sensibiliser les employeurs à l'inscription des travailleurs étrangers aux dispositifs prévus par l'INPS dans le cadre de l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire).
- Soutenir davantage les femmes migrantes en développant des actions spécifiques.
- Mobiliser les partenaires (autorités, entreprises, ONG, presse) autour du CIOM, renforcer le dialogue et développer les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- Actionner le levier de la coopération transnationale et internationale pour partager les bonnes pratiques et renforcer le dialogue syndical sur les enjeux de mobilités et de co-développement.



LA COOPÉRATION SYNDICALE TRANSNATIONALE, POUR DES DROITS QUELQUE SOIT LE STATUT

L'adhésion au **Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes (RSMMS)** en 2017 a constitué le **catalyseur** important pour impulser la dynamique nationale. **La création du RSMMS en 2014** a permis la convergence de trois familles syndicales sous l'impulsion de la CGIL d'Italie et de l'UGTT de Tunisie. Les **30 organisations syndicales d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Europe** se sont ainsi dotées d'une plateforme de concertations, de coordination et de partage d'expériences entre syndicats de pays d'origine et d'installation et ont multiplié les accords de partenariat portant sur les questions des travailleurs migrants. Ces efforts s'inscrivent dans l'unité d'action syndicale impulsée par le réseau continental ATUMNET (African Trade Union Migration Network) de la **Confédération Syndicale Internationale (CSI)**.

Les expériences menées ont démontré que la thématique migratoire, de par la transversalité qu'elle impose et la place centrale qu'elle occupe dans les relations entre Etats, permet de renforcer le **pouvoir syndical des organisations qui agissent en tant que front syndical et partenaire social**.

C'est dans ce cadre que la **Fondation Friedrich Ebert** s'est engagée aux côtés des syndicats maliens pour soutenir le processus. Au-delà des actions menées au niveau national, un séjour d'étude a également été réalisé en Mauritanie en 2019 pour évaluer la situation des travailleurs maliens installés en Mauritanie et s'imprégner de l'expérience de la Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie (CGTM), notamment son « Centre Guide pour la Migration » qui a constitué une base de référence pour la mise en place du CIOM.



LE PACTE MONDIAL, POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES



Les migrations internationales sont aujourd'hui majoritairement motivées par la recherche d'un emploi décent. Ceci place la question du travail au cœur des enjeux du PMM.

Le pacte mondial est une **boîte à outil** en vue de mener des actions concrètes et poursuivre les efforts de plaidoyer. Son application réelle dépend essentiellement d'une **mobilisation des acteurs locaux pour amener les pouvoirs publics à intégrer les questions de migration dans les stratégies et plans nationaux de développement et pour l'amélioration du cadre législatif et réglementaire**. Dans cette perspective, il est important que les organisations syndicales du Nord et du Sud de la Méditerranée intègrent dans leurs **revendications nationales** les mesures du pacte concernant le droit du travail, les droits sociaux et celles qui favorisent l'intégration des migrants par le travail.

La gouvernance mondiale des migrations internationales doit intégrer le **principe progressiste du dialogue social tripartite dans tous les domaines portant sur la migration dans le cadre d'une relation de travail**, notamment l'accès au travail, l'adéquation des compétences/formation, la reconnaissance internationale des compétences, la portabilité des droits sociaux, la lutte contre le travail forcé et l'esclavage moderne.

Le pacte mondial se fonde sur **10 principes** qui fixent à la fois les grands principes de base à respecter, comme la non-discrimination des migrants, et fixent les cadres du projet, comme le respect de la souveraineté de chaque pays signataire. Sur cette base, il définit **23 objectifs**, chacun d'entre eux étant accompagné d'engagements et de mesures concrètes.

Parmi les objectifs du PMM, plusieurs sont particulièrement **pertinents pour le mouvement des travailleurs** :

- 2** Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine
- 5** Faire en sorte que les filières de migration régulières soient accessibles et plus souples
- 10** Prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le cadre des migrations internationales
- 19** Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences
- 3** Fournir des informations exactes à toutes les étapes de la migration
- 6** Favoriser les pratiques de recrutement juste et étiq ue et assurer des conditions de travail récent
- 17** Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues
- 22** Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis

ONDATION
FORUM DE BAMAKO

19ÈME ÉDITION
LES 21, 22, ET 23 FÉVRIER 2019

IMMIGRATION

QUELLE DYNAMIQUE ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE ?
OPPORTUNITÉ OU MENACE POUR LES PAYS D'ACCUEIL ?
CONSTRUIRE DES PONTS OU CONSTRUIRE DES MURS ?
NATIONALISME OU MÉTISSAGE ?
QUE FAIRE ENSEMBLE ?

amako.com
(223) 78 52 36 32



CONTACT

Centre d'Information et d'orientation des travailleurs migrants
de Kayes - CIOM

Adresse : Bourse du travail- Kayes Plateau/Mali

Tel : (00223) 76044952/69446794

Email : abdoulayecoulibalykayes@yahoo.fr
madourougui@yahoo.com

En partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert



**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**